

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 03 juillet 2020.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14
Votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, GUIGON, BOMBRUN, THOMAS, EUVRARD, MERCOYROL, PUEYO, GONIEAUX, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.

Excusés : Mr Michel PREVOST a donné procuration à Mr Pierre LAULAGNET

Absents :

Mme Carole THOMAS a été élue secrétaire

Objet : Désignation des délégués de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières de l'Ardèche.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2020 lors du 1^{er} tour des élections municipales,
- Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 portant sur la prise de fonction des élus le 18 mai 2020 suite à l'épidémie de COVID 19,

.../...

- Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et de l'adjoint le 23 mai 2020,
- Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
- Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

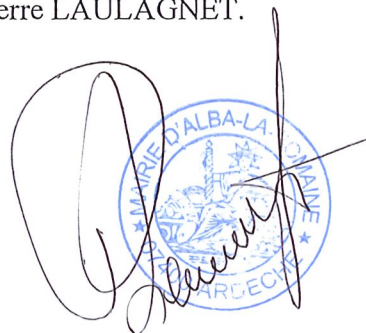
- **DÉCIDE** de désigner Mr Jean-Charles GONIEAUX pour siéger au sein de cette association.

Et transmets cette délibération au Président de l'Association des Communes Forestières de l'Ardèche.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 juillet 2020.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 15 juillet 2020.

LE MAIRE
Pierre LAULAGNET.



*Certifiée exécutoire par
sa transmission en Préfecture*

16 JUL. 2020

**LE MAIRE
LAULAGNET Pierre**



.../...